



République Française - Département de l'Essonne

COMMUNE DE TIGERY

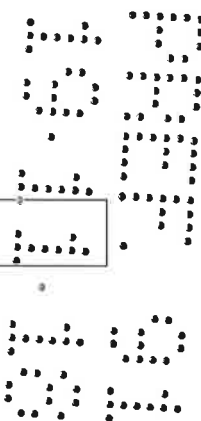
PLAN LOCAL D'URBANISME

Approuvé le 26 mai 2003

Modifié le 07 juin 2004, le 29 mai 2006, le 15 décembre 2008, le 14 septembre 2011, le 28 septembre 2016, le 27 novembre 2017

Révisé le 28 février 2013

MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 3 DU PLU



BILAN DE LA CONCERTATION

Le registre de la mise à disposition du public :

- Une remarque a été inscrite le 12 octobre 2018 par une personne dans le registre pendant la mise à disposition du public.
L'observation formulée relative à la réglementation des panneaux solaires (page 14 du règlement du PLU) est sans rapport avec l'objet de la modification simplifiée.
- Aucun courrier du public à l'attention de Monsieur le Maire n'a été reçu dans le cadre de cette procédure.

Les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) :

- L'Agence Régionale de Santé (ARS), par courrier reçu en mairie le 04 octobre 2018, nous informe que le dossier n'appelle pas de remarques de leur part et émette un avis favorable au projet de modification du PLU.
- Réseau de Transports d'Electricité (RTE), par courriel reçu en mairie le 19 octobre 2018, nous informe n'avoir aucune remarque concernant la modification de l'article 12 du règlement de la zone 1AUxb et nous informe approuver la modification envisagée sur la zone 1AUxc en demandant que soit précisé en supplément que « les travaux de maintenance ou de modification de ces ouvrages sont donc également autorisés, pour des exigences fonctionnelles et/ou techniques ». RTE demande l'ajout des indications suivantes :
 - Que les règles de prospect et d'implantation ne sont pas applicables aux lignes de transport d'électricité « HTB » (50 000 volts) faisant l'objet d'un report dans les documents graphiques et mentionnés dans la liste des servitudes.
 - Que les ouvrages de Transports d'Electricité « HTB » sont admis et que RTE a la possibilité de les modifier ou de les surélever pour des exigences fonctionnelles ou / et techniques.
- L'Etablissement Public d'Aménagement de Sénart (EPA Sénart), reçu en mairie par courrier le 12 octobre 2018, nous informe émettre un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n° 3 du PLU.
- La Chambre d'Agriculture de Région Ile de France, reçu en mairie par courrier le 09 novembre 2018, informe que le dossier n'appelle pas de remarques particulières.